



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 4 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre que vous adresse le Président de la République de Djibouti, Ismail Omar Guelleh, au sujet du conflit entre Djibouti et l'Érythrée.

*(Signé)* Roble **Olhaye**



**Annexe à la lettre datée du 4 décembre 2008 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de Djibouti auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Étant donné qu'un projet de résolution sur le conflit entre Djibouti et l'Érythrée pourrait être présenté prochainement, il me semble utile de communiquer aux membres du Conseil de sécurité notre point de vue et nos observations sur toute une série d'aberrations délibérées et de contre-vérités flagrantes propagées par le dirigeant érythréen et ses représentants.

Il y a neuf mois environ, l'Érythrée a décidé brutalement, sans raison et contre toute logique d'occuper une partie de mon pays, et force est de constater que depuis lors elle ne semble ni prête ni disposée à mettre rapidement un terme à cette agression flagrante. Nous pensions pourtant que, de tous nos voisins, elle serait la moins encline à se lancer dans une autre aventure irréfléchie, car elle avait déjà fort à faire par ailleurs. Nous estimions en l'occurrence, naïvement peut-être, que la confiance et le respect mutuel étaient revenus au fil des années.

Dès le début du mois de mai 2008, nous avons appelé l'attention du Conseil de sécurité, du Secrétariat et des organisations sous-régionales et régionales sur le renforcement massif du dispositif militaire érythréen à notre frontière commune de Ras Doumeira. Nous avons imploré toutes les organisations de dépêcher sans attendre des missions d'établissement des faits afin d'évaluer la situation sur le terrain et d'étudier les mesures à prendre pour atténuer les tensions. Alors que nous étions pleinement engagés dans cette démarche, de graves incidents ont éclaté le 10 et le 11 juin. Il y a eu des morts, de nombreux blessés et des prisonniers des deux côtés. Face à cette flambée de violence, le Conseil de sécurité a publié le 12 juin une première déclaration de son président condamnant l'Érythrée et exigeant la cessation des hostilités et le retrait immédiat des troupes sur les positions du *statu quo ante*. D'autres organisations sous-régionales ou régionales ont fait des déclarations dans le même sens. Notre gouvernement a répondu à l'appel du Conseil de sécurité et d'autres organisations en retirant ses forces de la frontière. La première réaction de l'Érythrée, le 11 juin, a pris la forme d'une déclaration refusant toute implication dans « des querelles et des actes d'hostilité destinés à compromettre les relations de bon voisinage ».

Devant la montée des tensions dans la région, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique ont dépêché des missions de bons offices dans les deux pays et envoyé des émissaires à Ras Doumeira et dans l'île de Doumeira. Djibouti a pleinement coopéré avec toutes les missions et a facilité les déplacements sur place. L'Érythrée, en revanche, a systématiquement nié l'existence d'un conflit quelconque et a fortiori les affrontements sanglants de Ras Doumeira, et n'a pas laissé les missions entrer sur son territoire. Le Secrétariat répétait dans chacun de ses exposés devant le Conseil de sécurité que, faute d'une présence dans la zone, il n'avait que des informations de troisième main. En juin 2008, j'ai donc envoyé mon premier ministre à New York où il s'est entretenu avec le Secrétaire général avant de s'adresser au Conseil le 24 juin 2008. Le Conseil a décidé à la suite de cette visite de dépêcher une mission d'établissement des faits dans les deux pays et dans la zone de conflit afin d'évaluer sur place la gravité des tensions. Pourtant, malgré les efforts du Secrétariat, cette mission n'a pu se rendre

qu'à Djibouti et dans la zone frontalière; comme il fallait s'y attendre, elle n'a pas été autorisée à aller à Asmara. Le 11 septembre 2008, près de trois mois après cette visite, le Secrétaire général a présenté le rapport de la mission d'établissement des faits au Conseil de sécurité (S/2008/602, annexe). Dans son exposé de présentation du rapport, le 14 septembre, le Secrétariat a indiqué ce qui suit :

« L'une des activités les plus marquantes de la mission à Djibouti a été le déplacement sur le terrain à Ras Doumeira, où elle a pu observer le déploiement des deux armées et a pu constater que les forces militaires djiboutiennes s'étaient retirées sur leur propre territoire, conformément à l'appel du 12 juin par lequel le Conseil de sécurité a demandé aux deux parties de faire preuve de retenue et de se retirer de la frontière. »

Comme le dit très clairement le rapport,

« Il ne saurait y avoir de solution militaire viable à la crise. Un affrontement entre Djibouti et l'Érythrée aurait de graves répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales. L'une des priorités immédiates du Conseil de sécurité serait de demander à l'Érythrée de démilitariser la frontière, de mettre fin à l'occupation de la zone de Doumeira et de retirer ses troupes sur leurs positions d'avant février 2008. Le Conseil de sécurité voudra peut être envisager d'user de tous les moyens dont il dispose pour convaincre l'Érythrée de se retirer de la zone qu'elle occupe depuis mars de cette année. »

Lors de ma récente visite en Amérique du Nord, j'ai pu rencontrer le Secrétaire général et m'adresser au Conseil de sécurité le 23 octobre, moins pour parler des « faits nouveaux », car il n'y en a pas eu, que pour souligner la gravité de la situation, qui mérite toute l'attention du Conseil. Djibouti a constamment fait preuve de la plus grande retenue, mais le retrait de ses troupes n'a fait qu'encourager l'Érythrée à renforcer sa mainmise sur notre territoire. L'impasse où nous nous trouvons aujourd'hui ne sert que l'intérêt d'Asmara. Les efforts diplomatiques intenses déployés sans relâche à l'échelle régionale et internationale depuis mai 2008 dans l'espoir de trouver une solution à la crise ne rencontrent que dédain et rejet absolu de la part des autorités érythréennes. Par ses actes et ses omissions, l'Érythrée poursuit à différents niveaux ses manœuvres arrogantes, mensongères et surnoises, manifestant par là le mépris le plus absolu envers les efforts constants de Djibouti, de l'ONU et des organisations régionales. Il est temps maintenant que l'Érythrée démontre sa bonne volonté, son intérêt et ses intentions pacifiques au lieu de nier purement et simplement la réalité des faits sur le terrain, de refuser toute médiation ou facilitation et d'interdire son territoire aux missions d'établissement des faits.

Le dirigeant érythréen et ses représentants ont choisi de trahir la vérité et de multiplier les déclarations mensongères, comme le montrent les exemples suivants :

- « L'Érythrée constate avec regret que le Gouvernement de Djibouti a choisi de proférer des accusations incessantes et sans fondement à l'encontre du Gouvernement érythréen. En réalité, il n'y a aucun différend territorial ou autre entre l'Érythrée et Djibouti. L'Érythrée n'a mené aucune incursion dans le territoire djiboutien, et n'a aucune ambition territoriale dans la région. » (24 juin 2008, déclaration du Représentant permanent de l'Érythrée devant le Conseil de sécurité);

- « [...] Contrairement à ce que prétend Djibouti, l'Érythrée ne lui a pris aucune terre et n'a aucune ambition territoriale dans la région » (23 octobre 2008, déclaration du Représentant permanent de l'Érythrée devant le Conseil de sécurité);
- « [...] Le conflit frontalier est une manœuvre de diversion; la position de l'Érythrée sur toute cette affaire a été exposée clairement à maintes reprises et n'a pas besoin d'être répétée ici [...] » (lettre datée du 24 octobre 2008, adressée au Secrétaire général et au Conseil de sécurité par le Président de l'Érythrée) (S/2008/673, annexe);
- « Le Gouvernement érythréen a appris que le Conseil de sécurité réfléchissait à la publication d'une déclaration présidentielle ou d'une résolution contre l'Érythrée visant à appuyer les accusations infondées proférées par Djibouti et à leur donner crédit [...] Le Conseil de sécurité se prépare aujourd'hui à prendre des mesures punitives contre l'Érythrée au sujet d'un différend frontalier, au mieux putatif, et au pire fabriqué. » (lettre datée du 7 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de l'Érythrée) (S/2008/700, annexe).

Pourtant, à l'encontre des mensonges, des rebuffades et des dénégations de l'Érythrée, on notera ces quelques citations extraites du rapport de la mission d'établissement des faits :

- « Toutefois, la situation ne devrait pas dégénérer ou devenir un nouveau différend frontalier sans fin, où les faits sont modifiés sur le terrain et où des pays voisins sont entraînés dans des différends sans fin sur la manière de traiter cette nouvelle réalité sur le terrain. L'Érythrée ne peut pas continuer à dire qu'elle n'a aucun problème avec Djibouti, alors qu'il y a des preuves considérables pour confirmer qu'il y a un problème. Étant donné que ses actions touchent d'une manière négative un autre pays, l'Érythrée a l'obligation d'entamer un dialogue sur la situation qui prévaut à Doumeira. »;
- « Ce que la mission d'établissement des faits a établi de manière incontestable c'est que Djibouti et l'Érythrée se trouvent dans une impasse qui ne peut être réglée que par la voie diplomatique, surtout parce que les niveaux actuels de déploiement militaire sont insoutenables et imposent une charge injustifiée à la population de Djibouti comme de l'Érythrée. »;
- « [...] Un fait important établi par la mission est que les autorités djiboutiennes estiment qu'il est intolérable qu'un pays voisin attaque leur pays, occupe leur territoire souverain et, encore pire, refuse d'engager un dialogue ou d'expliquer leurs actions [...] »;
- « La situation reste fragile, instable et urgente. Le calme précaire qui prévaut actuellement ne devrait pas inciter l'Organisation des Nations Unies à une confiance excessive. Dans le cas où l'offre de l'Organisation serait de nouveau rejetée par l'Érythrée, la question devrait être renvoyée devant le Conseil de sécurité pour qu'il en décide. Un pays souverain se voit actuellement entraîné à procéder à une mobilisation militaire écrasante et ruineuse pour faire face à une situation susceptible de créer à terme une menace pour la paix nationale, régionale et internationale. ».

Sur la lancée de ses mensonges habituels, l'Érythrée s'emploie énergiquement depuis quelque temps à faire diversion en essayant de lier son problème avec Djibouti et ses difficultés de longue date avec l'Éthiopie, comme le montrent les déclarations ci-après :

- « [...] À la mi-avril de cette année, le régime d'Addis-Abeba a envahi le mont Moussa Ali, qui se trouve à la jonction des frontières des trois pays, occupant ainsi des terres souveraines érythréennes et djiboutiennes. » (lettre datée du 7 juillet 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de l'Érythrée) (S/2008/446, annexe);
- « [...] L'Éthiopie a établi un nouveau camp militaire sur le mont Moussa Ali, situé à la jonction des frontières des trois pays. Elle a construit, depuis le côté djiboutien, un réseau de routes à flanc de montagne et a déployé de l'artillerie de longue portée offensive et du matériel lourd dirigé contre l'Érythrée [...] » (23 octobre 2008, déclaration du Représentant permanent de l'Érythrée devant le Conseil de sécurité).

Djibouti n'a jamais laissé un pays quelconque violer son intégrité territoriale pour avancer ses positions militaires contre l'Érythrée. Toute notre histoire le prouve, et amplement.

Une autre contre-vérité voudrait qu'après tout il y a eu des échanges entre les deux pays, comme l'indique cette déclaration :

- « De multiples contacts ont été établis entre les responsables des deux gouvernements, y compris au plus haut niveau. Les deux dirigeants se sont entretenus au sujet de la situation actuelle et ils sont convenus de la régler de manière calme et sereine, en tenant compte des relations fraternelles qui unissent les deux pays et de la nécessité de préserver la paix et la sécurité dans la sous-région. » (24 juin et 23 octobre 2008, déclarations du Représentant permanent de l'Érythrée devant le Conseil de sécurité).

Le seul entretien, du reste non concluant, remonte à avril 2008, immédiatement après le déclenchement de l'agression; il n'y a donc pas une once de vérité dans ces propos. Nous savons que malheureusement les représentants de l'Érythrée colportent des mensonges éhontés dans les couloirs et les coulisses de l'ONU. Reste le fait incontestable que nous avons laissé constamment la porte ouverte depuis avril 2008, et que nous continuerons à le faire.

Pour conclure, permettez-moi d'exprimer la profonde gratitude du Gouvernement et du peuple djiboutiens envers les membres du Conseil de sécurité et le Secrétaire général et ses collaborateurs, dont l'intérêt et la bienveillance ont été constants depuis l'éclatement du conflit entre Djibouti et l'Érythrée en juin 2008. Mon premier ministre et moi-même nous sommes déplacés à New York récemment pour nous entretenir de cette question cruciale, rencontrer les membres du Conseil de sécurité, démontrer notre attachement à l'état de droit, aux normes internationales établies et aux règles de bonne conduite et réaffirmer la primauté de l'ONU en matière de paix et de sécurité internationales. Le mépris affiché jusqu'à présent par l'Érythrée face à nos efforts conjugués soulève une question très élémentaire : Pendant combien de temps laissera-t-on l'Érythrée faire de l'obstruction et défier la communauté internationale?

Pour nous, de toute évidence, la présence prolongée et d'une durée indéterminée de l'Érythrée à Ras Doumeira et dans l'île de Doumeira est totalement inadmissible. Le peuple djiboutien attend avec impatience que le Conseil de sécurité prenne les mesures qui s'imposent. L'action à engager dans le cadre d'un calendrier précis concerne très précisément la démilitarisation et le retrait des forces armées de la zone de conflit, la reconnaissance par l'Érythrée de son différend frontalier avec Djibouti et le choix d'un règlement pacifique conforme aux usages diplomatiques et aux règles de droit.

Nous sommes persuadés que le Conseil de sécurité ne laissera pas l'Érythrée poursuivre ses tergiversations et continuer de le narguer et de travestir sa volonté. Je répète ce que j'ai déjà dit au Conseil de sécurité le 23 octobre 2008 « Ne laissez pas mon pays face à une seule option : l'option de la guerre ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Ismail Omar **Guelleh**

---